

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Aussenpolitik
Schlagnote	Beziehungen zur Europäischen Union (EU)
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Anderes
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bovey, Audrey
Caretti, Brigitte
Huguenet, François
Hulliger, Caroline
Käppeli, Anita
Pasquier, Emilia

Bevorzugte Zitierweise

Bovey, Audrey; Caretti, Brigitte; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Pasquier, Emilia 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Beziehungen zur Europäischen Union (EU), Anderes, 1988 - 2015*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	4

Abkürzungsverzeichnis

EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
EDI	Eidgenössisches Departement des Inneren
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
NATO	North Atlantic Treaty Organization
EG	Europäische Gemeinschaft
EVD	Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

AELE	Association européenne de libre-échange
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
UE	Union européenne
DFI	Département fédéral de l'intérieur
EEE	l'Espace économique européen
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
OTAN	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
CE	Communauté européenne
DFE	Département fédéral de l'économie publique

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Aussenpolitik

ANDERES
DATUM: 31.12.2015
AUDREY BOVEY

Au mois de mars 2015, l'Assemblée fédérale a pris acte du **Rapport de politique étrangère 2014**, publié par le DFAE. Dans un environnement international façonné par de multiples crises telles que les conflits en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, la montée en puissance de l'organisation Etat islamique ou encore l'épidémie Ebola en Afrique de l'Ouest, l'année 2014 aura été marquée par la présidence suisse de l'OSCE. Ainsi, Didier Burkhalter a-t-il endossé de manière simultanée les fonctions de chef du DFAE, président de la Confédération et président de l'OSCE.

En écho aux objectifs fixés dans la "Stratégie de politique étrangère 2012-2015", la politique étrangère helvétique 2014 s'est concentrée sur deux axes prioritaires: d'un coté, celui du maintien de la paix et de la sécurité à travers le monde, de l'autre, l'entretien de relation de qualité avec l'UE.

En tant que pays présidant l'OSCE, la Suisse a notamment démontré ses capacités de médiation dans le contexte de la crise ukrainienne. Selon l'analyse livrée par la NZZ, la politique étrangère indépendante menée par la Suisse, fervente défenseuse des valeurs occidentales mais exempte de l'Union européenne et de l'OTAN, s'est alors révélée être un véritable atout et a permis à l'OSCE de se profiler comme l'un des acteurs essentiels au processus de paix.

En ce qui concerne le dossier européen, l'acceptation, en février, de l'initiative dite "Contre l'immigration de masse" constitue certainement l'un des éléments les plus lourds de conséquences de l'année sous revue.¹

Beziehungen zur EU

ANDERES
DATUM: 14.09.1988
BRIGITTE CARETTI

Les **partis gouvernementaux ont approuvé la solution choisie par le Conseil fédéral**, conscients qu'elle seule est viable. Pour le parti radical, cette stratégie nécessite le maintien des conditions de concurrence de l'économie libérale. Les démocrates-chrétiens estiment le rapport bien fondé mais regrettent la marginalisation du thème de la libre circulation des travailleurs. Ils considèrent néanmoins qu'une éventuelle adhésion devrait être envisagée à long terme. Les agrariens estiment une adhésion impossible pour l'heure. Les socialistes sont les moins enthousiastes. Pour eux, ce rapport est lacunaire sur les questions de l'Europe sociale et culturelle, de la libre circulation des personnes, de l'environnement, de la sécurité et du désarmement ainsi que sur les problèmes liés à l'agriculture.

Hors des partis gouvernementaux, la position la plus réservée à l'égard de l'Europe communautaire est celle du parti écologiste suisse pour qui la CE ne signifie que «culte de la Grandeur, de la centralisation, de l'uniformisation, de l'harmonisation, de la croissance et d'une culture de l'union diffuse».²

ANDERES
DATUM: 01.05.1989
BRIGITTE CARETTI

En novembre, René Felber s'est rendu à Bruxelles auprès des Douze afin d'exposer la **position de la Suisse dans le rapprochement CE-AELE et souligner la structuration spécifique de notre pays**. Aux commissaires qu'il a rencontrés, il a réaffirmé la volonté helvétique de participer activement à ce mouvement. Peu de temps après, le Luxembourg se déclara favorable à une éventuelle adhésion de la Suisse car, étant un pays économiquement fort, elle pourrait renforcer la position des petits Etats au sein de la CE.

Auparavant, Jean-Pascal Delamuraz s'était exprimé devant le Parlement européen. S'il déplora la méconnaissance, par la CE, du désir de collaboration de la Suisse, il évoqua aussi l'étroite imbrication économique existant entre la Communauté et notre pays et plaida pour un Espace économique européen (EEE).³

ANDERES
DATUM: 24.06.1989
BRIGITTE CARETTI

Plus globalement, ce rapport aurait manqué de perspectives d'avenir. Peut-être faut-il chercher là la raison de la transmission, par les députés, d'un postulat (Po. Ad 88.045) de leur commission des affaires économiques, demandant notamment une réactualisation annuelle de ce rapport et, selon la proposition Bundi (ps, GR), la communication des nouvelles données à la commission précitée ainsi qu'à celle des affaires étrangères. Un postulat semblable fut accepté par le Conseil des Etats. ⁴

ANDERES
DATUM: 18.07.1989
BRIGITTE CARETTI

En juillet, l'**Autriche a officiellement déposé sa demande d'admission à la CE.** Second pays en attente après la Turquie, elle demande la conservation de son statut de neutre. Cette démarche s'est heurtée à un veto de la Belgique qui craint une mise en danger de l'union politique de la CE par l'acceptation d'un Etat non-aligné. Lors de sa visite officielle en Suisse, le vice-chancelier et ministre des affaires étrangères autrichien Alois Mock a assuré que les relations entre les deux pays ne seront pas altérées par une éventuelle adhésion. Cependant, une fois le processus engagé, les rapports de l'Autriche avec la CE deviendront prioritaires. ⁵

ANDERES
DATUM: 19.09.1989
BRIGITTE CARETTI

Conscient de l'obsolescence de son rapport, le Conseil fédéral a, par le biais de René Felber et Jean-Pascal Delamuraz, **actualisé sa position sur le processus d'intégration européenne.** Si le gouvernement s'est déclaré contre une structuration supranationale de l'AELE, il s'est par contre prononcé en faveur d'un rapprochement CE-AELE. Il a également promis un nouveau rapport pour 1990 et créé un comité interdépartemental sur l'intégration, dirigé conjointement par les deux secrétaires d'Etat Franz Blankart (DFEP) et Klaus Jacobi (DFAE). ⁶

ANDERES
DATUM: 02.12.1989
BRIGITTE CARETTI

A ce niveau, réside une **divergence fondamentale entre la CE et l'AELE,** principalement la Suisse. En effet, si la seconde tient à être associée à toute prise de décision concernant l'EEE, la première se refuse à accorder un tel droit de regard, par crainte de la mise en danger de son autonomie. Initialement, l'ensemble des pays de l'AELE semblait intransigeant quant à ce point. Cependant, en décembre, les pays scandinaves n'ont que très mollement insisté sur son maintien, craignant avant tout les risques de marginalisation économique qui pourraient résulter du grand marché intérieur de 1992. Si l'Autriche a soutenu la co-décision, la pertinence de sa position est affaiblie par la priorité qu'elle accorde désormais à son adhésion. Seule la Suisse est demeurée inflexible, ce afin d'éviter la satellisation qui résulterait d'un droit unilatéral de décision. Les désaccords sont donc notables entre la CE et l'AELE et au sein même de cette dernière organisation; ils ont été mis en évidence lors de la procédure qui a précédé l'accord intervenu en décembre. Il a fallu à l'AELE deux sommets ministériels (Kristiansand (N), les 13 et 14 juin; Genève, les 11 et 12 décembre), une rencontre au niveau des chefs de gouvernement (Oslo, les 14 et 15 mars) ainsi qu'une séance informelle (Genève, le 27 octobre) pour arriver à «parler d'une seule voix». ⁷

ANDERES
DATUM: 03.12.1989
BRIGITTE CARETTI

C'est lors de cette dernière réunion, tenue après la **conclusion des discussions exploratoires** entamées en mars avec la CE, que les ministres des pays de l'AELE parvinrent à une position commune, laissant volontairement de côté leurs divergences afin d'accorder une priorité absolue à l'EEE.

Dès le mois d'octobre, un changement de climat au sein de l'Association européenne fut donc tangible et se traduisit par une cohésion interne accrue ainsi que par une accélération de la dynamique du rapprochement avec la CE. Mais tant à Oslo – où les gouvernants répondirent pourtant favorablement à la proposition Delors – qu'à Kristiansand, les réserves émises principalement par la Suisse quant à la supranationalité de l'AELE firent craindre son éclatement, les nations nordiques accusant la Confédération helvétique de freiner le processus en cours et menaçant de négocier directement avec la CE. Lors du dernier sommet ministériel de Genève en décembre, précédant de quelques jours la rencontre capitale avec la CE, les ministres de l'AELE avalisèrent officiellement l'idée d'un accord global sur l'EEE et admirèrent que l'acquis communautaire y fût intégré. Par acquis communautaire, on entend l'ensemble juridique et réglementaire institué par la CE, notamment dans les quatre libertés de circulation. ⁸

ANDERES
DATUM: 05.12.1989
BRIGITTE CARETTI

Un premier pas a été franchi dans l'obtention d'un consensus en **la matière entre les deux organisations puisque**, dans leur déclaration finale commune du 19 décembre 1989, la CE et l'AELE ont admis des exceptions éventuelles à la réalisation des quatre libertés de circulation, à condition qu'elles soient justifiées par la sauvegarde d'intérêts fondamentaux.⁹

ANDERES
DATUM: 06.12.1989
BRIGITTE CARETTI

Mais quel que soit la **forme future que prendra l'EEE, ce dernier aura des conséquences sur les principes directeurs suisses**. Ainsi, il n'épargnera ni le fédéralisme ni la démocratie directe, puisque les droits de référendum et, probablement, d'initiative, seront restreints. Il nécessitera aussi un effort de politique intérieure considérable car, s'il rend obligatoire une vaste adaptation du droit suisse, il devra auparavant être soumis à l'approbation populaire.

Selon d'aucuns, c'est dans cette échéance, dans la hantise helvétique d'être satellisée, dans la crainte d'une atteinte à la liberté fondamentale du pays ainsi que dans les divergences subsistant au sein de l'AELE que résident les principales difficultés de la position helvétique dans les futurs pourparlers.¹⁰

ANDERES
DATUM: 31.12.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Notamment dans le but de fournir aux Chambres fédérales un outil pour se déterminer sur l'initiative «Oui à l'Europe», une motion Suter (prd, BE) a prié le Conseil fédéral de présenter **un rapport périodique sur les progrès de l'intégration européenne**, un rapport sur l'impact des réformes économiques engagées au sein de l'UE dans la perspective de l'Union économique et monétaire et ses conséquences pour la Suisse, un inventaire des réformes à accomplir en cas d'adhésion de la Suisse et un exposé de la politique prévue pour atteindre l'objectif stratégique d'adhésion à l'UE. Dans sa réponse écrite, le gouvernement a expliqué qu'il avait déjà pris l'initiative de faire préparer un rapport d'intégration et qu'il était prêt à y incorporer les requêtes du motionnaire sous forme de postulat afin de ne pas être contraint par la notion de périodique. Le Conseil national a suivi cette proposition. Concernant le même sujet, il a également transmis deux postulats (CPE (98.3216) et groupe radical-démocratique (98.3157)) demandant au gouvernement de présenter un rapport sur les autres possibilités d'intégration européenne (UE, EEE) et leurs conséquences avant la fin de l'année. De son côté, la chambre des cantons a donné son feu vert à deux postulats (98.3174 et 98.3175) Beerli (prd, BE) demandant un rapport sur l'intégration européenne et un état des négociations bilatérales.¹¹

ANDERES
DATUM: 21.05.2011
ANITA KÄPPELI

Laut Presseberichten kostet die Teilnahme der Schweiz am Schengen/Dublin-Vertragswerk wesentlich mehr als vor der Volksabstimmung 2005 durch den Bund vorhergesagt wurde. Anstatt der prognostizierten CHF 7.4 Mio. belaufen sich **die tatsächlichen Kosten auf CHF 43 Mio.** jährlich. Im Namen des Bundesrates verteidigte Justizministerin Sommaruga in einer Stellungnahme aber die Gesamtbilanz des Abkommens für die Schweiz und hob positive Aspekte wie die zusätzliche Sicherheit und die Reisefreiheit für Schweizer Bürger hervor.¹²

ANDERES
DATUM: 31.12.2011
ANITA KÄPPELI

Volkswirtschaftsminister Johann Schneider-Ammann sprach sich Ende Januar ausdrücklich für die Weiterführung des bilateralen Weges und eine Weiterentwicklung dieser Beziehungen im Rahmen eines Verhandlungspakets **Bilaterale III** aus. Thematisch würde sich eine solche Zusammenarbeit mit der EU beispielsweise im Strombereich, beim CO2-Emissionshandel, in der Landwirtschaft oder bei den Steuern anbieten. Bundesrat Schneider-Amman würde einer solchen Vertiefung des bilateralen Weges einem Rahmenabkommen mit der EU, welches die automatische Übernahme von EU-Recht beinhalten würde, den Vorzug geben. Im Parlament stiess die Idee mehrheitlich auf Zustimmung.¹³

ANDERES
DATUM: 31.12.2012
EMILIA PASQUIER

L'introduction de la **clause de sauvegarde** permettant à la Suisse d'introduire un contingentement de travailleurs étrangers a été au centre des débats du gouvernement au printemps. Des discussions similaires avaient eu lieu en 2009, mais le Conseil fédéral avait finalement renoncé à activer cette clause. Bien qu'économiesuisse et les représentants de l'agriculture et de l'hôtellerie aient clairement déclaré leur opposition à un tel scénario, le PLR a reconnu que l'activation de cette clause de sauvegarde permettrait de contrer l'initiative de l'UDC «contre l'immigration de masse» qui

signerait la fin de la libre circulation.¹⁴

ANDERES
DATUM: 25.09.2013
EMILIA PASQUIER

Dans un message de mai 2013, le Conseil fédéral a proposé au parlement un accord concernant la **coopération en matière d'application des droits de la concurrence**. Malgré l'opposition unanime de l'UDC, le parlement a suivi le gouvernement par 128 voix contre 44 et 5 abstentions.¹⁵

ANDERES
DATUM: 28.04.2014
CAROLINE HULLIGER

Le 28 avril, la Suisse et l'UE ont signé un **accord relatif à la participation de la Confédération à l'European Union Training Mission (EUTM) au Mali**. Il s'agit d'un soutien aux efforts de l'Union européenne pour stabiliser la région du Sahel et promouvoir la paix au Mali. La Confédération envisage d'envoyer une experte civile au Mali avec le devoir d'analyser des médias pour une durée d'un an.¹⁶

ANDERES
DATUM: 04.07.2014
CAROLINE HULLIGER

Début juillet, la Confédération et l'UE ont signé un **accord concernant la participation de la Suisse à la mission de l'Union européenne d'assistance aux frontières en Libye (EUBAM Libye)**. L'accord offre la possibilité d'envoyer en Libye un expert civil suisse en protection des frontières pour une mission d'un an.¹⁷

ANDERES
DATUM: 01.06.2015
CAROLINE HULLIGER

Début juin à Bruxelles, **Alain Berset a rencontré quatre commissaires européens**. D'abord, il s'est entretenu avec Valdis Dombrovskis, vice-président de la Commission européenne chargé de l'Euro et du Dialogue social. Ensuite, le chef du DFI a eu l'occasion de discuter de la stratégie « Santé2020 » avec Vytenis Andriukaitis, commissaire européen à la Santé et à la Sécurité alimentaire. S'en est suivi un entretien avec Pierre Moscovici, le commissaire européen aux affaires économiques et financières, ainsi qu'avec Marianne Thyssen, la commissaire européenne pour l'emploi, les affaires sociales, les compétences et la mobilité des travailleurs.¹⁸

Zwischenstaatliche Beziehungen

ANDERES
DATUM: 17.06.2015
CAROLINE HULLIGER

Josef Ostermayer, ministre autrichien de l'Art, de la Culture, de la Constitution et des Médias **a été accueilli à Berne par le conseiller fédéral Alain Berset**. Lors de cette rencontre, il a été convenu d'institutionnaliser un échange entre les deux pays en matière de politique culturelle. Il a aussi été question de la participation de la Suisse aux programmes MEDIA et Europe Créative de l'UE, compromise depuis l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse.¹⁹

1) BO CE, 2015, p. 20 ss.; BO CN, 2015, p. 179 ss.; FF, 2015, p. 987 ss.; NZZ, 15.1.15

2) Europa, 1989, no 1/2, p. 8 ss.; Suisse, 14.9.88; TW, 11.11.88; DP, 24.11.88.

3) TW, 1.11.89; TA, 4.11.89; 24 Heures, 22.11.89.

4) BO CE, 1989, p. 357 ss.; BO CN, 1989, p. 187 ss.

5) JdG, 10.3.89; Vr, 18.7.89.

6) Bz, 19.9.89; Suisse, 19.9.89.

7) FF, 1990, I, p. 265 ss.; NZZ, 29.4.89.; Rapp.gest. 1989, p. 317 ss.

8) JdG, 21.10.89.

9) Presse des 20.12. et 23.12.89.

10) L'Hebdo, 21.9. et 21.12.89; JdG, 20.12.89

11) BO CE, 1998, p. 1123 s.; BO CN, 1998, p. 1502; BO CN, 1998, p. 2192; BO CN, 1998, p. 2193

12) NZZ, 7.5.11; BZ, 21.5.11.

13) LT und AZ, 25.1.11.

14) BZ, 28.1.12; TG, 31.1.12; LT, 29.2.12.

15) FF, 2013, p. 3477; BO CN, 2013, p. 1635ss., 1673ss.

16) Communiqué du DFAE du 28.04.14

17) Communiqué du DFAE du 04.07.2014

18) Communiqué du DFI du 01.06.2015

19) Communiqué du DFI du 17.06.2015